



AUTORISATION PARENTALE

Séances d'entraînements:

Tout enfant mineur doit être amené et récupéré sur le lieu de pratique, sauf autorisation expresse ci-dessous du responsable légal. Un enfant mineur ne peut être laissé seul sans que l'adulte qui l'accompagne se soit auparavant assuré de la présence effective sur place d'un responsable de l'association. Le non-respect de cette condition dégage la responsabilité de l'association pour tout accident qui surviendrait de ce fait.

- Je n'autorise pas
- J'autorise mon enfant à se rendre aux séances d'entraînements (jours, heures et lieux affichés au club house) et à en revenir seul. Je dégage l'association Meylan Tennis de tout accident qui pourrait survenir de ce fait.

Déplacements:

Je donne mon accord pour le moyen de transport retenu pour les déplacements et j'autorise les accompagnateurs à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'urgence (soins divers, hospitalisations, etc.) sous réserve d'être informé(e) dans les plus brefs délais.

- J'autorise
- Je n'autorise pas

Droit à l'image:

Meylan Tennis possède un site internet et un blog sur lequel des photos peuvent être mise en ligne. A ce titre:

- J'autorise Meylan Tennis à utiliser ma photo
- Je n'autorise pas Meylan Tennis à utiliser ma photo

NOM et PRENOM de l'adhérent:

Ci dessous signature d'un (des) parent(s) ou du représentant légal:

NOM:

DATE :
SIGNATURE: